



COMMUNE DE DIE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA PROTECTION ET
L'AUTORISATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU
DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

FORAGE DE PONT DES CHAINES

PIECE N°4 :
PLAN ET ETAT PARCELLAIRE

Les renseignements propres aux parcelles ont été délivrés par la commune de DIE.

Les sources ainsi que l'ensemble des périmètres de protection se situent sur la commune de DIE.

L'état parcellaire des périmètres de protection est le suivant :

1 TABLEAU RECAPITULATIF

1.1 Périmètre de protection immédiate

Les périmètres de protection immédiate ont été définis sur fond cadastral dans le rapport daté du 31 janvier 2006 de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département de la Drôme. Ce PPI a ensuite été repris dans l'arrêté n°2010348-0015 modifié par arrêté n°2011133-013 du 13 mai 2011 portant autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection.

Un périmètre de protection immédiate est d'ores et déjà mis en place autour du FORAGE DE PONT DES CHAINES.

Les surfaces incluses dans ce périmètre sont propriétés de la Commune et du département de la Drôme et doivent le rester pendant toute la durée d'exploitation du captage.

Le périmètre de protection immédiate comprend :

- En entier, les parcelles n°113 et n°114 section BE lieu-dit CHAMARGES du cadastre de la commune de DIE

	N° parcelle	N° section	Superficie (en m ²) de la parcelle	Superficie (en m ²) concernée	Lieu-dit	Commune	Nom	Code du droit réel ou particulier	Adresse	Code Postal	Ville
P.P. Immédiate	113	BE	4 833	4 833	CHAMARGES	DIE	COMMUNE DE DIE	Propriétaire	7 Rue Felix Germain	26150	DIE
	114	BE	17	17	CHAMARGES		Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26000	VALENCE

Ce périmètre représente une superficie d'environ 4 850 m² sur 2 parcelles appartenant actuellement à 2 propriétaires.

1.2 Périmètre de protection rapprochée

Le Périmètre de protection rapprochée du FORAGE DE PONT DES CHAINES a pour objectif de protéger la zone aquifère qui alimente le captage des pollutions directes et indirectes.

La délimitation du périmètre de protection rapprochée s'étend sur environ 6,8 ha sur le territoire Communal de DIE.

Les parcelles intégrées au périmètre de protection rapprochée sont identifiées dans le Tableau ci-après :

	N° parcelle	N° section	Superficie (en m ²) de la parcelle	Superficie (en m ²) concernée	Lieu-dit	Commune	Nom	Code du droit réel ou particulier	Adresse	Code Postal	Ville
P.P. Rapprochée	105	BE	2 212	6 640	CHAMARGES	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26000	VALENCE
	132	BE	55 014	2 996	CHAMARGES	DIE	BARDE Yves Alphonse	Propriétaire	195 chemin de CHAMARGES	26150	DIE
	109	BE	23 048	12 664	CHAMARGES	DIE	SCI DE CHAMARGES	Propriétaire	Quartier CHAMARGES	69290	SAINT GENIS LES OLLIERES
	110	BE	512	365	CHAMARGES	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26000	VALENCE
	111	BE	318	318	CHAMARGES	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	112	BE	22 352	22 352	CHAMARGES	DIE	LA CARLINE PERROT Françoise Andrée née BRETON	Emphyteote Propriétaire	21 rue du Viaduc 445 chemin de CHAMARGES	26150 26150	DIE DIE
	115	BE	2 328	2 328	CHAMARGES	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	116	BE	67 972	13 200	CHAMARGES	DIE	LA CARLINE PERROT Françoise Andrée née BRETON	Emphyteote Propriétaire	21 rue du Viaduc 445 chemin de CHAMARGES	26150 26150	DIE DIE
	117	BE	86	86	CHAMARGES	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	118	BE	864	291	CHAMARGES	DIE	PERROT Françoise Andrée née BRETON	Propriétaire	445 chemin de CHAMARGES	26150	DIE
	3	BE	720	275	CHAMARGES	DIE	PERROT Françoise Andrée née BRETON	Propriétaire	445 chemin de CHAMARGES	26150	DIE
	139	AC	710	358	CHAMARGES ET SAINT-	DIE	COMMUNE DE DIE	Propriétaire	7 Rue Felix Germain	26150	DIE
	140	AC	4 930	2 347	CHAMARGES ET SAINT-	DIE	COMMUNE DE DIE	Propriétaire	7 Rue Felix Germain	26151	DIE

COMMUNE DE DIE
 Mise en Conformité du captage de PONT DES CHAINES
 Pièce n°4 : Etat parcellaire des périmètres de protection

	N° parcelle	N° section	Superficie (en m ²) de la parcelle	Superficie (en m ²) concernée	Lieu-dit	Commune	Nom	Code du droit réel ou particulier	Adresse	Code Postal	Ville
P.P. Rapprochée	284	AC	233	233	CHAMARGES ET SAINT-	DIE	COMMUNE DE DIE	Propriétaire	7 Rue Felix Germain	26152	DIE
	285	AC	7	7	CHAMARGES ET SAINT-	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26000	VALENCE
	286	AC	40	40	CHAMARGES ET SAINT-	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	287	AC	2 540	490	CHAMARGES ET SAINT-LAURENT	DIE	M. ARCHINARD Alain Edmond Aime	Nu -propriétaire	CHAMARGES et SAINT LAURENT	26150	DIE
							Mme ARCHINARD Ginette Marie Louise née LAURANS	Usufruitier	CHAMARGES et SAINT LAURENT	26150	DIE
	313	AC	231	102	CHAMARGES ET SAINT-LAURENT	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	314	AC	71	71	CHAMARGES ET SAINT-LAURENT	DIE	Département de la DRÔME Acquisitions foncières	Propriétaire	Avenue Président Herriot	26001	VALENCE
	315	AC	58 766	3 089	CHAMARGES ET SAINT-LAURENT	DIE	M. ARCHINARD Alain Edmond Aime	Nu -propriétaire	CHAMARGES et SAINT LAURENT	26150	DIE
Mme ARCHINARD Ginette Marie Louise née LAURANS							Usufruitier	CHAMARGES et SAINT LAURENT	26150	DIE	

Ce périmètre est réparti sur 20 parcelles appartenant à 9 propriétaires.

1.3 Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée définit une aire sur laquelle une attention particulière doit être apportée aux activités. Concernant le FORAGE DE PONT DES CHAINES, il couvre l'ensemble du bassin hydraulique superficiel urbanisé.

La délimitation du périmètre de protection éloignée s'étend sur environ 5 km² sur le territoire Communal de DIE.

L'emprise du périmètre de protection éloignée est présentée sur les pièces graphiques ci-après.

2 PIECE GRAPHIQUE DES PERIMETRES DE PROTECTION

2.1 PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SUR FOND DE PLAN PHOTO + CADASTRE



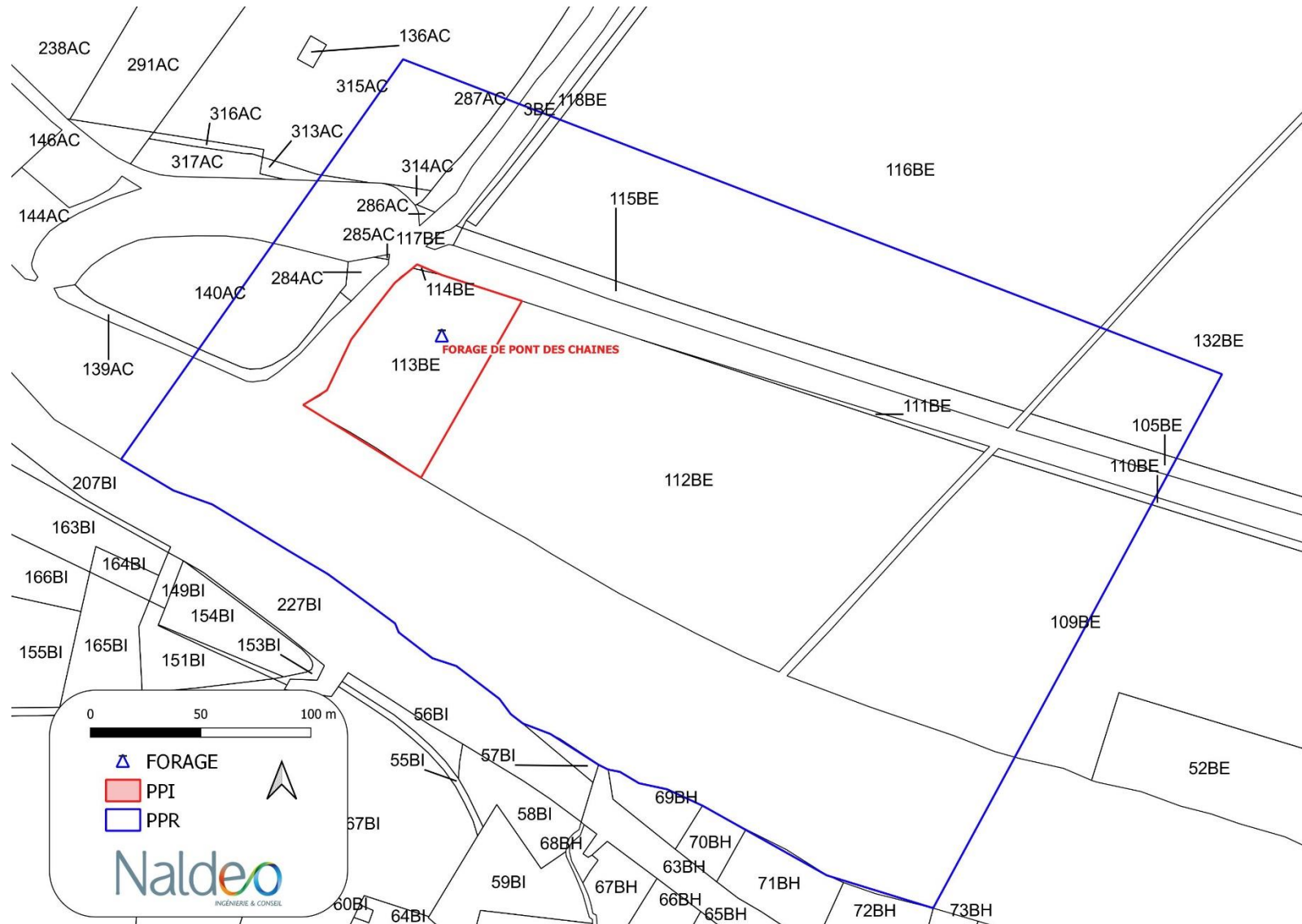
2.2 PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SUR FOND DE PLAN PHOTO + CADASTRE (ZOOM)



2.3 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE SUR FOND DE PLAN PHOTO + CADASTRE



2.4 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE SUR FOND DE PLAN CADASTRAL



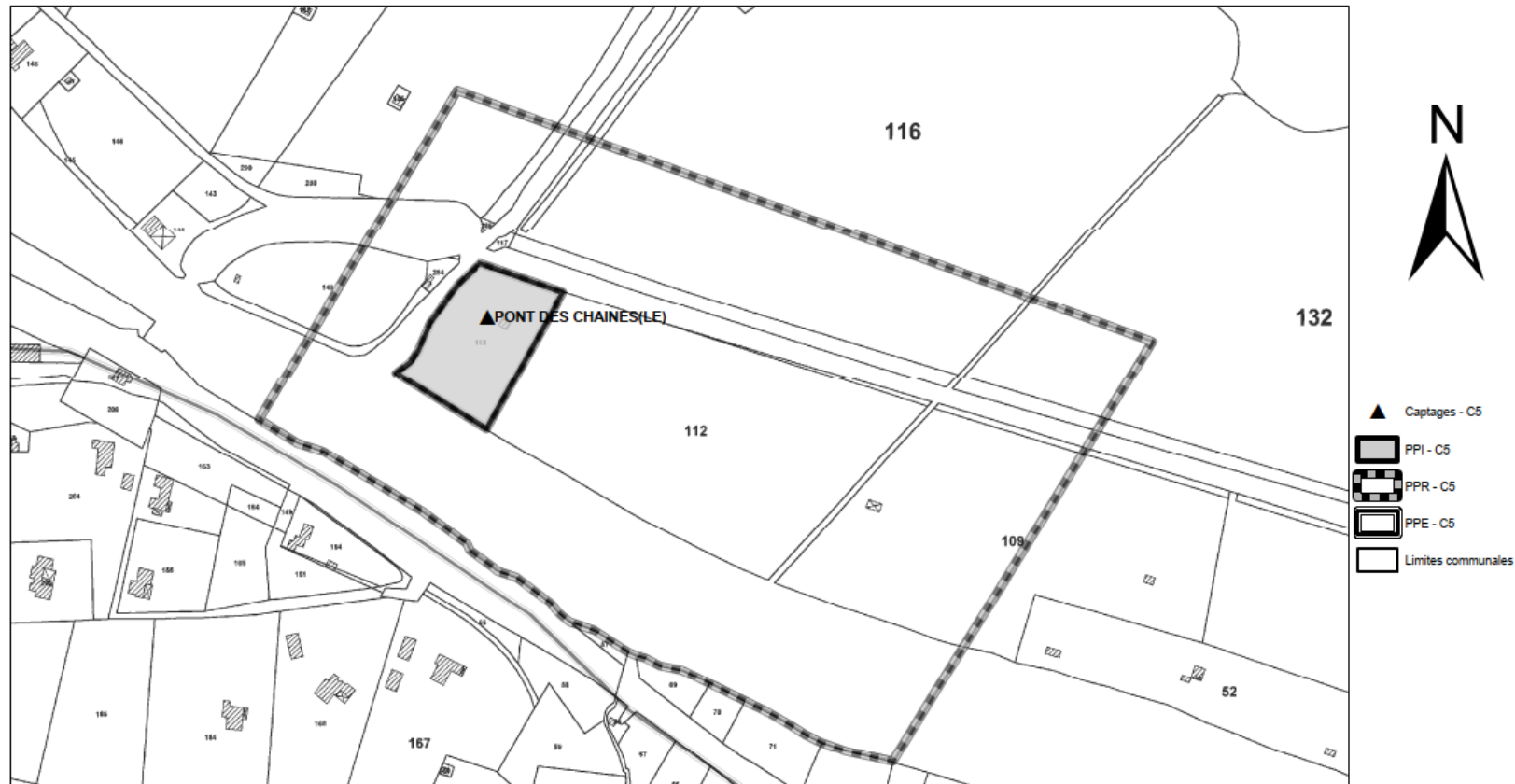
2.5 PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE SUR FOND DE PLAN CADASTRAL (plan de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2011)



Commune de DIE
Captage du pont des chaines
Protection sanitaire
Périmètres de protection immédiate et rapprochée
Plan parcellaire

Délégation Départementale de la DROME
Environnement et Santé

Annexe IV



0 30 60 120 Mètres

Echelle : 1:3 000

AL - 26 septembre 2010

2.6 PERIMETRES DE PROTECTION ELOIGNEE SUR FOND DE PLAN PHOTO



2.7 PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE SUR FOND DE PLAN IGN



Commune de Die Captage du Pont des Chaines et protection sanitaire

Délégation Départementale de la DROME
Environnement et Santé

Annexe VI



Echelle : 1:20 000

AL - 26 septembre 2010